



Conférence de haut niveau pour adopter la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils des conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées

18 novembre 2022

Dublin - Irlande

PROJET D'INTERVENTION

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et Ministre de la Défense de l'Irlande ;

Excellences Mesdames et Messieurs Les Ministres,

Madame la Haute Représentante des Nations Unies aux affaires de désarmement ;

Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs de délégations ici présentes ;

Madame la Présidente du Comité International de la Croix - Rouge ;

Excellence Mesdames et Messieurs ;

C'est un honneur et un réel plaisir pour moi de représenter le Gouvernement malagasy a cette conférence d'adoption de la déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils des conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées.

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi tout d'abord de remercier et féliciter chaleureusement le Gouvernement irlandais d'avoir accueilli cette conférence qui nous permet de célébrer l'aboutissement d'un long processus, commencé en 2019 et marquant notre engagement envers la protection humanitaire contre les effets de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées.

Excellence Mesdames et Messieurs,

A la lumière du contexte international actuel, les conflits armés continuent à constituer des défis majeurs. Cette cérémonie d'adoption arrive au moment opportun ou le monde fait face à des crises sécuritaires majeures et

multiformes, exacerbées par de nombreux facteurs tels que le changement climatique, les conséquences de la pandémie de covid -19, les inégalités économiques et sociales et le recours à des méthodes de guerre hybrides.

Au fil des années, nous avons pu constater que les conflits armés sont de plus en plus récurrents et que les premières victimes sont toujours les populations civiles, en particulier les femmes et les enfants. De plus en plus de conflits armés se situent dans les zones peuplées et cela en utilisant des armes destinées aux champs de bataille ouverts. Ces armes explosives sont également utilisées par des acteurs non étatiques tels que les gangs urbains faisant des victimes civiles sans distinction. Ces armes engendrent du traumatisme et compromettent l'avenir des victimes.

Ces armes explosives sont conçues pour ne pas avoir d'impacts discriminatoires entre civil et militaire. A ce titre, leur développement est contraire au respect des obligations des Etats nées du Droit International Humanitaire et du désarmement.

Ainsi, la détérioration de l'environnement sécuritaire et l'augmentation du nombre d'acteurs non étatiques qui prennent les armes, sonnent l'alarme sur la nécessité de protéger les civiles qui se trouvent sans le vouloir au milieu de conflits armés.

Excellences Mesdames et Messieurs,

Attaché au respect strict des principes de la Charte des Nations Unies, notamment la préservation des générations futures du fléau de la guerre, le respect des droits fondamentaux de l'homme, de la dignité et la valeur de la personne humaine, Madagascar est particulièrement préoccupé par les conséquences humanitaires de l'utilisation de ces armes explosives dans les zones peuplées quelles que soient les circonstances, y compris les actes de violences urbaines.

L'endossement de cette Déclaration par Madagascar est conforme à ses engagements internationaux en matière de Droits de l'Homme, de Droit International Humanitaire et de désarmement.

Cet endossement se fonde également sur la vision du Président de la République de Madagascar, Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA dont la priorité majeure est le maintien de la paix et de la sécurité aux fins de développement. Parmi les mesures prises par le Gouvernement malagasy dans ce sens est la réalisation historique de la restructuration des Armées, dont la professionnalisation et le renforcement de capacités en matière de Droit International Humanitaire dans le théâtre opérationnel.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Cette Déclaration politique constitue le couronnement d'un long processus diplomatique de consultations entre les Etats, les acteurs non gouvernementaux et l'engagement nécessaire des Etats pour pallier aux impacts humanitaires des armes explosives. Elle serait vaine sans une mise en œuvre durable sur le terrain.

Chaque Etat a donc l'obligation d'élaborer des politiques et des pratiques conformes au Droit en vigueur sur l'utilisation des armes explosives en zones peuplées, et de renforcer leur coopération à cette fin et donner du sens aux objectifs et aux valeurs énoncées dans la Charte des Nations Unies et de la déclaration universelle de droit de l'Homme, notamment l'importance du droit à la vie humaine et le droit à la sûreté de sa personne. Il est extrêmement important d'accorder également une attention particulière à la « prévention » à travers construction d'une société inclusive, la lutte contre les rhétoriques dangereuses et l'obsession idéologique.

Madagascar est disposé à participer activement à tous les efforts en faveur de la mise en œuvre effective de cette Déclaration par les Etats. Madagascar appelle à la mise en place d'un programme ou d'un mécanisme d'échanges en vue du renforcement de capacités des acteurs et d'échange d'expérience et de bonnes pratiques.

Je vous remercie de votre aimable attention